



Compte rendu de la séance du mardi 16 juillet 2019

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : David FINK

Excusés :

Procuration : Céline KLEIN par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Rachel BOSSWINGEL

Ordre du jour:

1. Présentation - projet foyer communal
2. Présentation d'un projet horticole à Ballersdorf
3. Révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
4. Achat des parcelles section ZA n° 35 et 40
5. Mobilier et autres - foyer communal
6. Demande de subvention - séances de natation
7. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. 72 rue André Malraux
 2. section AK parcelle 58 - Eichhoelzle
8. Programme des travaux d'exploitation 2020 - avec état prévisionnel des coupes - ONF
9. Divers
 1. Occupation temporaire des locaux durant les travaux du foyer communal
 2. CCSAL - redevance d'assainissement
 3. déviation de Ballersdorf - circuit 28 VTT
 4. journée du Patrimoine

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2019 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DU PROJET - FOYER COMMUNAL

Monsieur Eric KRUMMENACHER, architecte et Monsieur Eric SCHMITT du bureau d'études Fluides présente le projet du foyer communal.

PRESENTATION D'UN PROJET HORTICOLE A BALLERSDORF

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nathalie DUSCHENE pour la présentation de son projet. Il s'agit de la création d'une horticulture cultivant des espaces locaux, avec un jardin pédagogique et un gîte. Elle est à la recherche d'un terrain agricole à proximité du village, d'une surface d'environ 1 hectare.

REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN (2019 07 01)



- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

ACHAT DES PARCELLES SECTION ZA N° 35 ET 40 (2019 07 02)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'opportunité d'acquérir les parcelles section ZA n° 35 et 40 d'une surface respective de 3740 m² et 10 806 m². Ces parcelles, situées à proximité du village, permettraient à la commune de se constituer une réserve foncière.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu l'opportunité de se constituer une réserve foncière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de faire une offre d'un montant de 60 € l'are soit un montant total 8 727,60 € pour la surface totale de 145,46 ares,

charge le Maire de notifier cette décision aux propriétaires.

MOBILIER ET AUTRES - FOYER COMMUNAL (2019 07 03)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser une vente réservée aux habitants du village du matériel qui ne sera plus utilisé au foyer communal (tables, chaises, réfrigérateurs...).

Discussion s'engage concernant l'organisation de cette vente.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de vendre le matériel et le mobilier du foyer communal ;
- donne délégation au maire pour fixer les tarifs de vente.

PARTICIPATION NATATION - ECOLE DE BALLERSDORF (2019 07 04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de participation à la natation pour les classes élémentaires.

Dix séances sont prévues pour l'année scolaire 2019-2020 pour un montant de 1 150 €. Les frais de transport s'élèvent à 1 650 € soit une dépense totale de 2 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de prendre en charge les 10 séances soit 1 150 € de natation et 1 650 € pour le transport,
- charge le maire d'exécuter la présente décision.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2019 07 05)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de ventes suivants :

- vente d'un terrain de Mme Françoise OHIER née BOLORONUS au profit de M. et Mme Pierre et Nicole BRUNNENGREBER, surface 2,62 ares, rue du 17 Février.
- vente d'une maison d'habitation de M. et Mme Michel et Laure SPILLER au profit de Mme Sophie SCHWARTZENTRUBER, surface 32,87 ares, 72 rue André Malraux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2020 - ETAT PREVISIONNEL DES COUPES (2019 07 06)

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2020 dans la forêt communale de Ballersdorf.

Ouïe les explications de Monsieur le Maire ;

Considérant le programme des travaux 2020 proposé par l'Office National des forêts ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de reporter les coupes prévues au programme dans les parcelles 14 b1, 16a et 9b,
- d'accepter le reste du programme tel que présenté par l'ONF (ci-annexé).

DIVERS

- Occupation temporaire des locaux durant les travaux du foyer communal : le maximum sera fait pour ne pas perturber les activités. Les salles à l'étage de la mairie seront mises à



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

disposition ainsi que la salle de motricité du groupe scolaire en dehors du temps scolaire. Seul l'activité ping pong sera pénalisée.

Le conseil municipal valide cette organisation à l'unanimité moins une abstention.

- CCSAL - La part fixe de la redevance d'assainissement a été revue à la baisse et s'élève désormais à 49,52 € HT (au lieu de 57,52 € HT précédemment).

- révision du PLU - le conseil municipal ne souhaite pas autoriser les constructions en zone Agricole (notamment les abris à chevaux, puisqu'il faut définir des endroits précis d'implantation).

- Circuit VTT - Ballersdorf - Le circuit a été revu afin d'intégrer les nouveaux chemins. Quelques ajustements seront à prévoir avec le contournement.

- Réorganisation de la DGFIP - Présentation de la carte des trésoreries en 2022 dans le Haut-Rhin.

- Planning d'ouverture de la benne à déchets verts pendant les congés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h45.

Délibéré en séance, les jours et an susdits